

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
4016.94.00	Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux53 %	C
4016.95.00	Autres articles gonflables	4,2 %	C
4016.99	Autres :		
4016.99.03	Conteneurs, avec ou sans leur fermeture, d'un type utilisé pour l'emballage, le transport ou la commercialisation des marchandises	3 %	C
4016.99.05	Articles ménagers non dénommés ni compris ailleurs	3,4 %	C
4016.99.10	Poignées et boutons :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . .	Franchise	D
B	Autres	6,5 %	C
4016.99.15	Capsules, couvercles, scellés, bouchons et autres dispositifs de fermeture :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . .	Franchise	D
B	Autres	5,3 %	C
4016.99.20	Jouets pour animaux familiers	7,2 %	C
4016.99.25	Autres :		
A	En caoutchouc naturel : S'ils constituent un article canadien et l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
B	Autres	4,2 %	C
4016.99.50	Autres :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88)	Franchise	D
B	S'ils constituent un article canadien et l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
C	Autres	5,3 %	C
4017.00.00	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci :		
A	Tubes et tuyaux, garnis, pour la conduite des gaz ou des liquides, lorsqu'une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88)	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
C	Autres	5,3 %	C